

Secrétariat Général
Secrétariat de l'Assemblée

Compte-rendu du Conseil municipal

Séance Publique du mercredi 29 avril 2015 à 14h00
Salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville

Présents :

Fabien ABERT, Lorraine ACQUIER, Luc ALBERNHE, Rémi ASSIE, Sophia AYACHE, Guy BARRAL, Valérie BARTHAS-ORSAL, Maud BODKIN, Françoise BONNET, Djamel BOUMAAZ, Sabria BOUALLAGA, Anne BRISSAUD, Nancy CANAUD, Gérard CASTRE, Mylène CHARDES, Robert COTTE, Christophe COUR, Jean-Luc COUSQUER, Titina DASYLVA, Michaël DELAFOSSE, Jean-Marc DI RUGGIERO, Jacques DOMERGUE, Michèle DRAY-FITOUSSI, Christian DUMONT, Abdi EL KANDOUSSI, Julie FRÊCHE, Vincent HALUSKA, Clare HART, France JAMET, Stéphanie JANNIN, Sonia KERANGUEVEN, Anne-Louise KNAPNOUGEL, Pascal KRZYZANSKI, Gérard LANNELONGUE, Max LEVITA, Chantal LEVY-RAMEAU, Nicole LIZA, Henri MAILLET, Mustapha MAJDOUL, Jérémie MALEK, Chantal MARION, Isabelle MARSALA, Hervé MARTIN, Dominique MARTIN-PRIVAT, Patricia MIRALLES, Jean-Pierre MOURE, Caroline NAVARRE, Véronique PEREZ, Khanthaly PHOUTTHASANG, Patrick RIVAS, Brigitte ROUSSEL-GALIANA, Cédric de SAINT-JOUAN, Samira SALOMON, Marie-Hélène SANTARELLI, Philippe SAUREL, Sauveur TORTORICI, Bernard TRAVIER Henri de VERBIZIER, Patrick VIGNAL, Rabii YOUSOUS.

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Alex LARUE, Audrey LLEDO, Annie YAGUE.

Absents :

Véronique DEMON.

Adoption de l'ordre du jour

Pour : 64

Contre :

Abstentions :

Adopté à l'unanimité.

Adoption du procès-verbal du Conseil municipal précédent

Pour : 64

Contre :

Abstentions :

Adopté à l'unanimité.

Articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales – Lecture des décisions prises depuis la dernière séance publique du Conseil municipal.

- 1 Renouvellement de l'exécutif municipal - Retrait des délégations à l'ensemble des Adjointes au Maire

Pour : 50

Contre : 4

Abstentions : 10
Adopté à la majorité.

- 2 Détermination du nombre d'Adjoints au Maire de la Ville de Montpellier

Pour : 54

Contre : 3

Abstentions : 7

Adopté à la majorité.

- 3 Election des Adjoints au Maire de la Ville de Montpellier

Liste proposée par Monsieur le Maire et conduite par Monsieur Max LEVITA : 48 votes.

Nuls : 16

Adopté à la majorité.

Ont été élus :

Premier Adjoint : Max LEVITA

2^{ème} Adjointe : Stéphanie JANNIN

3^{ème} Adjoint : Bernard TRAVIER

4^{ème} Adjointe : Marie-Hélène SANTARELLI

5^{ème} Adjoint : Gérard CASTRE

6^{ème} Adjointe : Isabelle MARSALA

7^{ème} Adjoint : Fabien ABERT

8^{ème} Adjointe : Lorraine ACQUIER

9^{ème} Adjoint : Luc ALBERNHE

10^{ème} Adjointe : Annie YAGUE

11^{ème} Adjoint : Robert COTTE

12^{ème} Adjointe : Titina DASYLVA

13^{ème} Adjoint : Pascal KRZYZANSKI

14^{ème} Adjointe : Mylène CHARDES

15^{ème} Adjoint : Christophe COUR

16^{ème} Adjointe : Brigitte ROUSSEL-GALIANA

17^{ème} Adjoint : Guy BARRAL

18^{ème} Adjointe : Khanthaly PHOUTTHASANG

19^{ème} Adjoint : Henri de VERBIZIER

20^{ème} Adjointe : Sonia KERANGUEVEN

21^{ème} Adjoint : Rémi ASSIE

22^{ème} Adjointe : Valérie BARTHAS-ORSAL

23^{ème} Adjoint : Jean-Marc DI RUGGIERO

Mmes JAMET, SALOMON, NAVARRE, MM. DOMERGUE (définitivement), BOUMAAZ sortent de séance.

- 4 Délégations du Conseil Municipal au Maire- Modification

Pour : 58

Contre :

Abstentions :

Adopté à l'unanimité.

- 5 Principes de mise en œuvre de la mutualisation des services de Montpellier Méditerranée Métropole et de la Ville de Montpellier au service des 31 communes et du projet de territoire

Pour : 58

Contre :

Abstentions :

Adopté à l'unanimité.

Mmes JAMET, SALOMON, NAVARRE, M. BOUMAAZ entrent en séance.

- 6 Création d'un service commun de direction du Protocole et de l'Événementiel
Pour : 60
Contre : 3
Abstentions :
Adopté à la majorité.
- 7 Création d'un service commun de direction de la Culture
Pour : 60
Contre : 3
Abstentions :
Adopté à la majorité.
- 8 Transfert de trois postes de la Ville de Montpellier vers Montpellier Méditerranée Métropole au titre de la compétence PLU
Pour : 60
Contre : 3
Abstentions :
Adopté à la majorité.

Monsieur le Maire,

Philippe SAUREL

Conformément à l'article L212125 du Code Général des Collectivités Territoriales, le compte-rendu du Conseil Municipal est affiché en mairie sur les panneaux officiels prévus à cet effet sous huitaine.